

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD176

présenté par

Mme Arrighi, Mme Belluco, Mme Pochon et M. Thierry

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Les projets présentés comportent un haut niveau d'intégration avec les autres réseaux de transports sur les territoires concernés : transports urbains, transports routiers. Une tarification commune est appliquée aux différents modes. Les projets présentés comportent un haut niveau de complémentarité avec le vélo et une grande accessibilité piétonne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de mieux répondre aux aspirations de nos concitoyens. Il propose une intégration des projets de SERM avec les autres réseaux de transports sur les territoires concernés afin d'apporter une réponse adéquate en matière de mobilité aux Françaises et aux Français dans leurs bassins de vie et la mise en place d'une tarification commune appliquée aux différents modes de transports.